

*Impôt sur le revenu—Loi*

D'ailleurs, je soulignerais qu'à notre avis, la part du fardeau fiscal assumée par les entreprises, qui revient à retenir de l'impôt sur le revenu tiré de biens, devrait être accrue. D'après nous, la part représentée par la taxe de vente, une taxe régressive imposée aux consommateurs, devrait être réduite. Malheureusement, le Comité des finances ne s'est pas attardé à cette question d'équilibre, pas plus, bien sûr, que le gouvernement.

Nous croyons également que le traitement fiscal des grandes entreprises par rapport aux petites au Canada crée de réels problèmes. La réforme fiscale proposée ici maintient cette situation. On prétend que le taux d'imposition des entreprises et des grandes sociétés augmentera modestement. La part d'impôt recouvré au Canada des entreprises, qui était d'environ 20 p. 100 en 1984 lorsque les Conservateurs ont accédé au pouvoir, est maintenant de 15 p. 100 seulement. Dans quatre ou cinq ans, elle atteindra au plus 17 p. 100 environ, soit environ 1 \$ par tranche de 6 \$, tandis que le contribuable moyen en paiera plus de la moitié, monsieur le Président. De plus, les avantages fiscaux destinés à créer des emplois sont en grande majorité conçus en fonction des grandes sociétés et consentis à celles-ci, tandis que les petites entreprises, qui sont pourtant la source de la plupart des emplois créés, paient plus d'impôt.

Si nous parlons en termes d'efficacité, but fort louable, je dirais alors que le gouvernement n'a pas réussi à maîtriser la question des dépenses fiscales, de quelque 30 milliards de dollars par an, somme égale ou supérieure au déficit annuel du Canada. Il l'a simplement ignorée dans la réforme fiscale. Si vous commencez à examiner et à évaluer les dépenses fiscales faites chaque année, comme le prônent les Néo-démocrates, alors vous obtiendriez un régime plus efficace, vous mesureriez chaque dépense que fait le gouvernement, que ce soit directement ou en avantage fiscal.

[Français]

Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a rien fait dans cette direction-là. Nous croyons qu'il est possible de cibler les dépenses fiscales pour assurer que des objectifs clés tels que la création d'emplois et le développement régional soient achevés avec beaucoup moins de dépenses du côté du gouvernement. Il y a certaines dépenses fiscales qui sont de temps en temps justifiées telles que les actions accréditives. Mais, monsieur le Président, nous croyons que dans beaucoup de circonstances des dépenses directes venant du gouvernement sont beaucoup plus efficaces que des dépenses fiscales pour arriver aux objectifs nationaux économiques.

[Traduction]

Nous estimons que le gouvernement et le Comité ne se sont pas suffisamment intéressés à l'objectif de la responsabilité. C'est ce que je viens tout juste de dire. Nous recommandons que chacun des programmes de dépenses fiscales soit attribué à un ministère pertinent pour examen tous les ans des solutions de rechange.

Nous estimons qu'il conviendrait de présenter tous les ans une analyse des dépenses fiscales en même temps que le budget des dépenses, le budget et les comptes publics. Nous croyons que les dépenses fiscales devraient être intégrées au système d'enveloppes de dépenses et être assujetties à l'approbation du Parlement. Malheureusement, nous ne faisons pas beaucoup de progrès en cette matière. Pourquoi, monsieur le Président?

Parce que les Canadiens aisés et les sociétés savent qu'ils ont de bien meilleures chances de profiter du système en passant par la porte de derrière au moyen des dépenses fiscales qu'en passant par la porte de devant au moyen des subventions directes du gouvernement.

Enfin, il y a la question de la simplicité. On ne peut pas dire qu'un projet de loi de 500 pages favorise la simplicité. En fait, les fiscalistes s'arrachent les cheveux à tenter de comprendre cette réforme fiscale. Il est regrettable que, selon toute vraisemblance, ces mesures soient étudiées par le Comité qui nous les renverra sans en avoir vraiment étudié en profondeur tous les détails.

En 1986, avant la réforme fiscale, la moitié des contribuables confiaient à quelqu'un d'autre le soin de remplir leur déclaration de revenus. Un tiers des contribuables confiaient ce soin à des experts parce qu'ils jugeaient l'exercice trop complexe. Les contribuables moyens sont de plus en plus déconcertés par la complexité du régime fiscal. Et la réforme n'y changera sûrement rien. En fait, c'est tout aussi vrai en ce qui concerne les sociétés.

On a beaucoup parlé du fait que le Comité a pressé le gouvernement de changer radicalement les dispositions portant sur les frais d'automobile et que le gouvernement lui a fait la sourde oreille. J'ai lu une note de sept pages rédigée par l'un des principaux cabinets de comptables qui tentait d'expliquer les nouvelles dispositions sur les dépenses d'automobile. Je dois avouer que je n'y ai rien compris même si j'ai des connaissances dans ce domaine et que j'ai fait partie du Comité des finances qui a étudié la réforme fiscale au cours de l'année qui vient de s'écouler. Si je n'arrive pas à y comprendre quoi que ce soit, comment voulez-vous qu'un petit entrepreneur le puisse? Comment voulez-vous qu'un vendeur ou un employé d'entreprise le puisse? Pourquoi avons-nous créé un régime d'une telle complexité que l'on doit consulter un fiscaliste à 200 \$ l'heure pour y voir clair?

Nous avons espéré que l'on établirait un équilibre plus équitable entre tous les contribuables. Malheureusement, ce but ne sera pas atteint. Nous avons espéré que le gouvernement hausserait le taux d'imposition maximal pour les contribuables gagnant 50 000 ou 60 000 \$ par année et qui peuvent payer de tels impôts. Nous avons espéré l'établissement d'un régime où les contribuables aisés paieraient plus d'impôts que moins.

Nous nous opposons fondamentalement à la réforme du gouvernement, qui consiste à supprimer les échappatoires tout en redonnant aux bénéficiaires de ces dernières les recettes obtenues au moyen de leur suppression. Lorsqu'un ministère est forcé de renoncer à des dépenses en raison de réductions de postes budgétaires, il ne peut réaffecter ces crédits dans un autre secteur de l'État. L'argent revient au Conseil du Trésor qui le dépense en fonction de priorités du gouvernement. Or, quand il s'agit de la réforme fiscale, le gouvernement jongle avec ses recettes pour que les contribuables aisés qui ont perdu certaines échappatoires puissent recouvrer leur argent par l'entremise de taux d'impôt moindres. Certes, le régime fiscal est peut-être un peu plus neutre, mais il n'est pas plus juste ou équitable pour autant.